DEPARTEMENT DE L'AUDE REPUBLIQUE FRANCAISE

N° 2018-242

ARRONDISSEMENT DE CARCASSONNE LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

Matière : Domaine et patrimoine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Sous matière : Locations

Séance du Conseil Municipal du 27 septembre 2018, Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

OBJET:

CIMETIERE DE L'EST - AVENANT AU BAIL EMPHYTEOTIQUE COMMUNE DE CASTELNAUDARY / COMMUNAUTE DE COMMUNES CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS Présents: GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, GUILHEM Evelyne, CASTILLO Jean-Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, SOL Philippe, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD Philippe, BATIGNE Brigitte, TAURINES André, ZAMAI Giovanni, BESSET Jacqueline, GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, VERONIN-MASSET Jean-François, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, BARTHES Chantal, SOULIER Agnès, BUSTOS Jean-Paul, THOMAS-DAIDE Hélène, LINOU Stéphane, CHOPIN Marie-Christine, THOMAS Guy, THOMAS Eric, RATABOUIL Michel,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations:

Mme CHABERT Sabine donne procuration à M. GREFFIER Philippe, Mme RUIZ Patricia donne procuration à M. DEMANGEOT François, Mme EL KAHAZ Sarah donne procuration à Mme GUILHEM Evelyne, Mme ISSALYS Jeanne donne procuration à M. ZAMAI Giovanni, Mme POUPEAU Nathalie donne procuration à M. BUSTOS Jean-Paul,

LE HONBAR DE CONSBILLERS WJHCIPAUX EN SERVICE EST DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCATION CONSEIL EN DATE DU: 21.09.2018

AFFICHAGE EN DATE DU: 21.09.2018

PUBLICATION DE LA PRESENTE EN DATE DU: 0 4 OCT. 2018 Secrétaire: Mme SOULIER Agnès,

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune a consenti à la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois (CCCLA), un bail emphytéotique par acte du 2 juin 2003, sur les parcelles cadastrées section AK n°324, 326, 327 et 328 situées « avenue Monseigneur de Langle » pour la régie des Pompes Funèbres intercommunales.

Celui-ci a pris effet le 1er janvier 2002 pour une durée de 40 ans.

Par délibération n°2018-16 du 24 janvier 2018, le Conseil Municipal a donné un avis favorable sur le projet d'extension de la chambre funéraire intercommunale.

Il précise que ce projet nécessite la création d'une rampe d'accès technique sur la parcelle cadastrée section AX n°329, restant propriété de la Commune, telle que matérialisée sur le plan annexé à la présente.

Il convient donc de modifier par avenant le bail emphytéotique.

Monsieur le Maire sollicite du Conseil Municipal l'autorisation de signer avec la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois un avenant au bail emphytéotique du 2 juin 2003.

Vu l'avis favorable de la Commission Communale Aménagement du Territoire Communal, Habitat, Travaux Enseignement Supérieur, en date du 24 septembre 2018 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

AUTORISE Monsieur le Maire à signer un avenant à intervenir auprès de l'Etude de Maître ESCOBAR, notaire, pour modifier le bail emphytéotique du 2 juin 2013.

PRECISE que les honoraires du notaire sont à la charge de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

La convecation du Conseil Monicipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Matrie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 27 septembre 2018.

Le Maire,

Patrick MAUGARD

Hervé ANTOINE